

LA MONTAGNE

Publié le 09/11/2024 à 11h00

Un service de transport à la demande "décarboné, économique, en milieu rural" vient de voir le jour en Haute-Loire

La société propose (déjà) quatre lignes quotidiennes.

Mobilité hybride entre le service de bus, le chauffeur privé et le covoiturage, Totoom propose un nouveau service depuis août et vient d'ouvrir une nouvelle ligne.

On agit en complémentarité des services publics tout en apportant quelque chose d'innovant : on propose un service de transport porte-à-porte - on va chercher la personne chez elle, dans son entreprise ou à l'hôtel -, décarboné et dématérialisé ».

Transport à la demande

Jean-Marc Dardalhon est l'un des fondateurs de Totoom, une société de transport qui défend une mobilité « partagée, écoresponsable, sur des zones où il y a une carence de transports collectifs ». Totoom relie les territoires ruraux aux métropoles afin de proposer une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

En août, la société a lancé un nouveau service : du Transport à la demande décarboné, économique, en milieu rural (TADER) pour lequel la société est subventionnée par l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Quatre lignes quotidiennes, fortes de cinq allers-retours, ont été mises en place : Le Puy - La Chaise-Dieu, Le Puy - Aurec-sur-Loire, Le Puy - Les Etables et Le Puy - Langogne - ce qui permet au final de desservir 90 communes entre la Haute-Loire et la Lozère. Il est, par exemple, possible de prendre la navette à La Chaise-Dieu et de s'arrêter en chemin, à Saint Paulien.

« C'est un service de mobilité inclusive, du fait de ses tarifs modérés et du porte-à-porte. Toutefois, nos véhicules ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : les vans électriques ne peuvent pas être homologués du fait de la position de la batterie. Mais il ne faut pas perdre de vue que quatre personnes handicapées sur 5 n'ont pas besoin d'un véhicule adapté, mais d'un accompagnement. Les collectivités proposent un transport à la demande aux personnes handicapées doté d'un véhicule adapté. On vient en complémentarité ».

Jean-Marc Dardalhon

Et d'ajouter : « L'inclusivité dépasse le seul cadre du handicap, elle concerne également les personnes en situation de précarité ».

Le TADER démarre doucement, car il est encore confidentiel. « Le service est rentable si on transporte 2 à 6 passagers par trajet, mais il est peu connu. Les collectivités sont les plus à même de le faire connaître et faire changer les habitudes », observe Jean-Marc Dardalhon.

Une nouvelle ligne Clermont - Lyon

À sa création, la société Totoom a lancé le Service de navettes express régional (SNER), qui permet de transporter des passagers sur des longues distances dont le terminus se doit d'être une gare TGV ou un aéroport.

Depuis un an, elle propose neuf allers-retours quotidiens (par exemple : un premier départ du Puy-en-Velay à 3 h 45 pour l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry au tarif de 65 euros par personne). La semaine dernière, une nouvelle desserte a été lancée. Elle relie Clermont-Ferrand à l'aéroport Saint-Exupéry de Lyon via Saint-Étienne. « Il y a une problématique suite à la suppression du train entre Clermont-Ferrand et Saint-Étienne. On est attendu à Clermont-Ferrand », note Jean-Marc Dardalhon.

Aujourd'hui, Totoom compte six chauffeurs salariés, une flotte de cinq vans électriques pouvant accueillir jusqu'à six passagers, sept jours sur sept. Depuis avril 2024, la société a transporté 2.400 personnes entre Le Puy et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Nathalie Courtial

Réservations. Elles sont possibles via l'application Totoom ; sur le site internet totoom.fr ; ou encore par téléphone au 07.71.10.02.45.